

CAPL du 20 Juin 2019      AFFECTATION LOCALE AU 01/09/19

Contrôleurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Il est dans nos habitudes de ne parler en déclaration liminaire que de la CAPL dans son cadre juridique tout en rappelant nos revendications en la matière.

Devant le séisme officiellement annoncé localement le 11 juin dernier, nous ne pouvons pas démarrer cette CAPL sans aborder brièvement la géographie revisitée, qui sous prétexte de mieux répondre aux demandes des usagers de la France profonde d'un service public de proximité renforcé, fait exactement le contraire en supprimant des Trésoreries qui avaient largement fait leurs preuves en la matière.

On comprend dès lors que cette énième réforme de structure n'a que pour seul objet l'adaptation de notre réseau aux futures suppressions d'emplois dogmatiques dans le cadre de la réduction de la dépense publique, tout en faisant preuve au mieux de démagogie, et au pire de communication mensongère vis à vis de la population, ce qui provoquera un effet boomerang.

Les élus quant à eux ne peuvent pas feindre de ne pas comprendre.

Ils disposent de toutes les informations utiles et devront se positionner en sachant qu'ils devront répondre de leurs choix devant les électeurs, avec là aussi un effet boomerang possible.

Pour FO DGFIP, le projet de géographie revisitée acte le démantèlement généralisé des services qui aboutira inévitablement à de la mobilité forcée pour les agents.

Cette dernière est déjà connue par les agents promus de C en B.

FO DGFIP continue d'ailleurs de revendiquer la possibilité pour ces agents d'être affectés sur leur département d'origine.

Un autre véritable big bang se prépare aussi sur le front des mutations à la DGFIP, avec la loi de transformation de la fonction publique.

Cette dernière trouvera à s'appliquer dans le cadre de la géographie revisitée, combinée avec l'affectation départementale.

C'est pourquoi, la FGF FO revendique le retrait de cette loi.

FO DGFIP revendique l'abandon de la géographie revisitée, et continue de revendiquer deux véritables mouvements de mutations par an, au premier septembre et au premier mars, pour tous les Contrôleurs des Finances Publiques.

Pour conclure nous tenons à alerter l'administration d'ores et déjà sur la problématique du pouvoir d'achat des contrôleurs, qui ne doit pas encore être aggravée, suite aux restructurations